



LETTRE D'INFORMATION N° 02/2023

Mairie de Norroy-Le-Veneur - 22 Grand'Rue 57140 NORROY-LE-VENEUR
Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : mairie@norroyleveneur.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 9 h - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 18 h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Subvention aux associations

Comme chaque année, les associations de Norroy nous présentent leur projet et leur demande de subventions. Pour les associations extérieures, Elles doivent fournir une demande de subvention CERFA (obligatoire depuis deux ans). Les demandes incomplètes ne sont pas examinées par la commission Finances. Les subventions octroyées par le Conseil à l'unanimité :

Associations	Vote du CM
Amicale des Sapeurs-Pompiers	765,00 €
AS Les Coteaux	4 000,00 €
ASD	8 000,00 €
ENPha	1 000,00 €
ALP	8 000,00 €
Asso des Donneurs de Sang	300,00 €
Croix Rouge Française	300,00 €
CSFL	300,00 €
Le Souvenir Français	300,00 €
LPO	300,00 €
Pétanque Club Fèves	450,00 €
Secours Populaire Français	500,00 €
Une Rose Un Espoir	300,00 €
Union Nationale des Anciens Combattants	550,00 €
USEP	300,00 €
TOTAL	25 365,00 €

Dotation école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les dotations scolaires, réparties de façon suivante :

École élémentaire :
50 euros par élève

École maternelle :
50 euros par élève

Par classe (élémentaire et maternelle)
400 euros x 3 = 1 200 €

Vote taxe d'habitation 2023

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le même taux que 2019, soit une taxe d'habitation de 7.52 %.

Budget 2023

À la suite des commissions finances qui se sont tenues les 9 février, 14 février et 23 février 2023, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement : Dépenses : 3 478 389,87 €
 Recettes : 3 478 389,87 €

- Investissement : Dépenses : 3 232 794,23 €
 Recettes : 3 232 794,23 €

Vote : 14 pour - 1 contre

Les investissements principaux sont pour cette année :

- L'extension du parking du Fournil (24 places) et plaine de jeux (en attente des subventions)
- La réhabilitation de l'école élémentaire, les travaux débuteront en juillet (en attente des subventions)
- Réhabilitation maison des services au centre du village (concours jury – délibération avril 2023)

Création de poste Adjoint Technique

Le contrat d'un Agent Technique arrive à terme. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Donnant entière satisfaction, il a été décidé à l'unanimité, de transformer son contrat de remplacement par un contrat vacance d'emploi.

Autorisation de mouvement de crédit

Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous utilisons la nouvelle nomenclature comptable M57 qui ne permet plus de prévoir de dépenses imprévues, mais donne la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion du chapitre dépense du personnel, dans la limite de 7.5% dans chaque section. Accord à l'unanimité.

Demande de subvention création chemin du ruisseau

La Commune de Norroy-Le-Veneur souhaite créer une voie de cheminement doux le long du ruisseau, sans artificialisation des sols et à distance de la route de Bellevue afin que les riverains et promeneurs puissent se déplacer de façon sécurisée du village vers l'Ecoparc et inversement. En plus de l'aspect sécuritaire, ce chemin du ruisseau permettra à tous de découvrir cet espace de biodiversité et sera agrémenté ultérieurement de haies et d'arbustes. Rives de Moselle prendra le relais afin d'y créer une voie verte. En attendant, nous allons défricher afin que les piétons puissent y accéder. Avec l'accord du Conseil à l'unanimité, nous allons solliciter deux subventions, l'une dédiée aux opérations de sécurisation des voiries, l'autre au titre des projets environnementaux. « Qui peut le plus, peut le moins » ...

Remboursement location salle

En cas d'annulation de réservation de la location de la salle Albert Bourson, la commune se réserve le droit de garder l'acompte sauf si la salle a été relouée ou raison personnelle avérée. Ce qui est le cas pour le week-end du 21 juillet 2023. L'acompte sera donc remboursé. Accord à l'unanimité

Subvention pour l'achat de vélo

Deux demandes de subventions pour l'achat de vélo nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité moins une abstention.

Subventions aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergie

Deux demandes de subventions de travaux d'économies d'énergie nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Broyage des branchages du lundi 17 avril 2023 au jeudi 20 avril 2023

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'égagages et tailles de haies, que vous récupérez pour pailler vos jardins. Diamètre maximum : 7 cm, 3 m³ de contenance maximum. Dès aujourd'hui, appelez en mairie pour vous inscrire.

Nos employés communaux organiseront leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage.

Inscriptions à l'école maternelle rentrée 2023-2024

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2020 auront lieu soit par voie numérique en envoyant les documents nécessaires à l'adresse mail de l'école maternelle ce.0570465@ac-nancy-metz.fr soit dans les locaux de l'école les jours suivants :

- jeudi 13 avril de 16h15 à 17h et mardi 2 mai de 16h15 à 17h

Les parents penseront à se munir des documents suivants :

- Bulletin d'inscription (**à faire en mairie au préalable**)
- Livret de famille (pages parents et enfants)
- Carnet de santé (page des vaccinations obligatoires)

Inscriptions à l'école élémentaire 2023-2024

Les documents pourront être apportés à l'école durant les horaires d'accueil (8h05 à 8h15 et 13h35 à 13h45) ou être déposés dans la boîte aux lettres avant le 30 mai.

Défibrillateurs

Deux défibrillateurs sont en service, l'un sur le mur de l'école maternelle à gauche du portail, l'autre à l'entrée de la salle Albert Bourson.

Demande de subventions travaux et achats vélo

Les demandes de subventions pour travaux d'économie d'énergie et achat de vélo doivent impérativement être déposées en premier à la mairie et non à la Communauté de Communes Rives de Moselle

Date bus des aînés

Les vendredis 14 avril, 28 avril, 12 mai, 26 mai, 9 juin, 23 juin et le 7 juillet 2023

Départ 13h55 rue de Fèves, 14h00 Larue, 14h05 rue du Charrau. Le retour s'effectuera au départ du Quai du Rimport à Metz à 17h00, arrivée à Norroy-Le-Veneur vers 17h20.

Travaux d'été pour nos jeunes

Traditionnellement la commune embauche les jeunes âgés de 16 ans nés après le 1er juillet. Si vous êtes intéressés, **venez vous inscrire avant le 3 juin 2023**. Documents à fournir en mairie : photocopie carte d'identité, photocopie de la carte vitale, RIB, autorisation parentale de travail pour enfant mineur, justificatif de domicile et un certificat médical pour aptitude au travail.

Offre d'emploi

La commune recherche un(e) agent d'entretien pour un contrat de 15 heures, à partir du 1^{er} septembre 2023. Merci d'adresser votre lettre de motivation et C.V. en mairie.

Gens du voyage – Le cauchemar des Maires...

Les Gens du voyage ont envahi le parking de la salle Albert Bourson en dégradant la barrière d'accès. Une plainte a été déposée, un constat d'huissier ainsi qu'une procédure en référé sont en cours nous avons prévenu la Préfecture, nous avons également interpellé notre Député, nos Sénatrices. Nous attendons leur réaction. C'est inacceptable, année après année, nous subissons ces intrusions de plus en plus souvent, de plus en plus longtemps. Bien entendu, ils se sont branchés sans autorisation sur le réseau d'eau du Siegvo et sur le réseau électrique de la salle.